

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025
Centre Communal d'Action Sociale de Saint Joseph

Conseil d'administration du 7 avril 2025

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, en application de l'article L.2313-1 du CGCT. Elle représente donc les principales informations et évolutions du budget 2025 du CCAS. Le budget retrace l'ensemble des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025, respecte les principes budgétaires et est équilibré.

I/ Quelques éléments de contexte

La commune de Saint-Joseph continue à connaître une évolution importante de sa population et compte 39 365 habitants selon le recensement de la Population (2024).

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part de moins de 20 ans importante, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale (soit 21 % contre 18,7 % au niveau du département).

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par ménage de consommation faible. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques divers, lutte contre l'exclusion (en particulier, insertion sociale et aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, animation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des familles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

II/ Priorités du budget

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale sont définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

Le CCAS intervient prioritairement dans trois domaines, l'aide sociale légale qui est une attribution obligatoire, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales.

Au delà de l'aide individuelle, le CCAS s'inscrit dans une démarche d'action sociale globale à travers des dispositifs institutionnels et contractuels autour des thématiques suivantes :

- la famille
- le handicap
- la gérontologie
- l'action sociale globale

et des publics suivants :

- les personnes en situation d'exclusion
- les familles
- les personnes en situation de handicap
- les personnes âgées.

Première porte d'entrée administrative accessible à la population, le CCAS est par conséquent directement confronté aux problématiques que ladite population rencontre en matière d'emploi, d'hygiène, de santé, d'alimentation, de logement ou encore d'isolement.

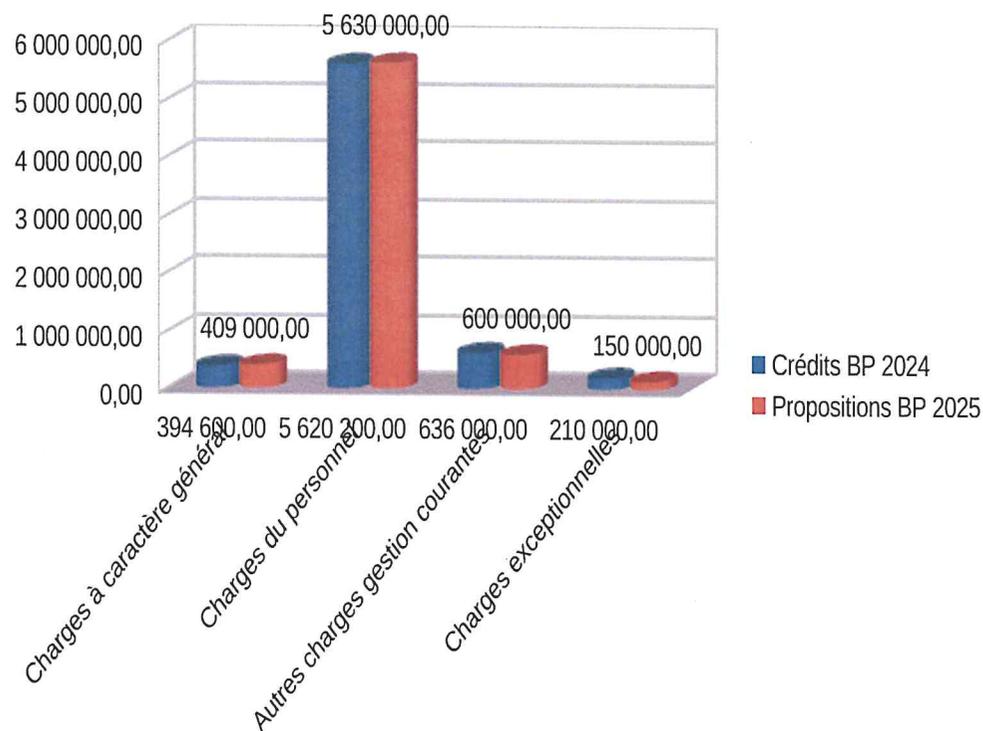
De ce fait, il doit apporter, au travers des aides facultatives qu'il dispense et des activités qu'il met en place, une réponse adaptée à ces différentes difficultés.

Pour l'année 2025, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph s'engage à poursuivre sur le territoire une politique d'action sociale globale adaptée au contexte social actuel et à maintenir et développer les services rendus à la population. Les actions qui ont commencé et continueront à être menées visent ainsi à poursuivre et adapter, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires institutionnels et associatifs, les politiques en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes exclues, ainsi qu'en matière d'habitat et de logement.

III/ Zoom sur la section de fonctionnement

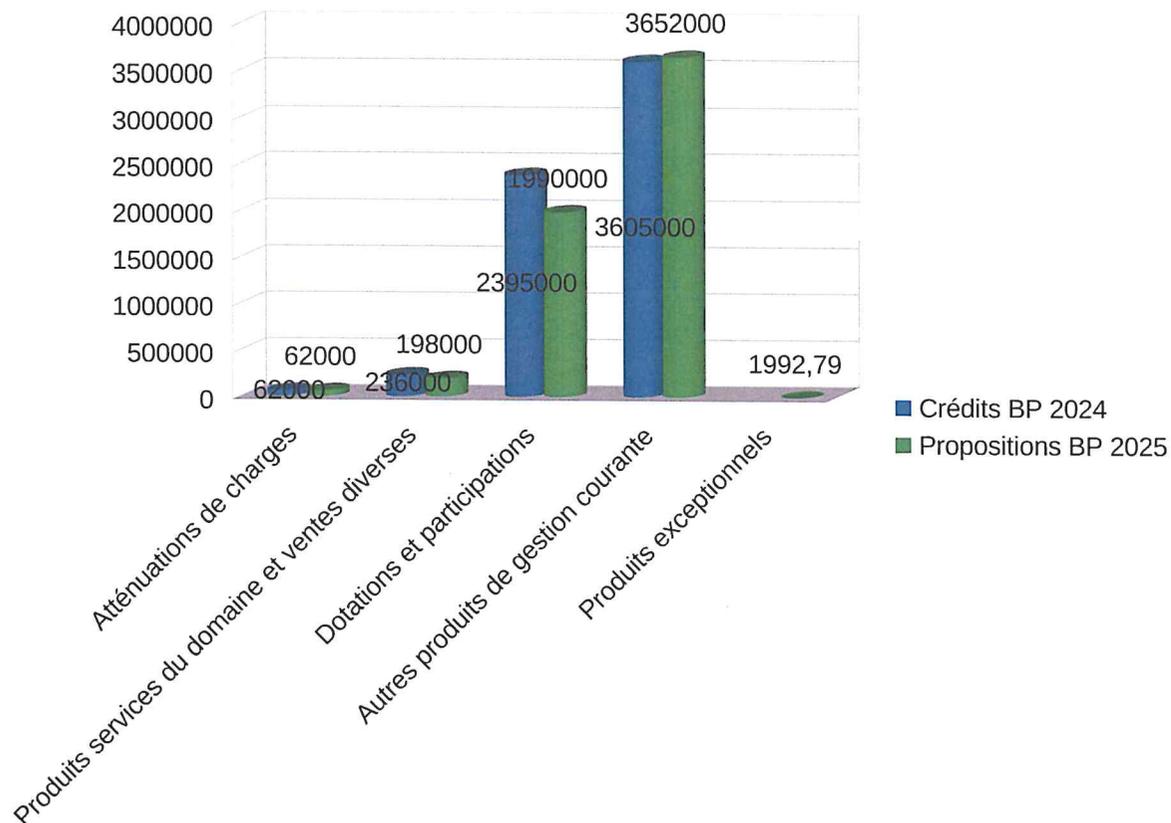
Les graphiques suivants montrent les évolutions entre les crédits votés au BP 2024 et les propositions faites au BP 2025 :

Dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 1,05 % avec une stabilisation des charges de personnel. Les charges à caractère général sont également contenues.

Recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont essentiellement composées des participations du département et d'autres organismes au chapitre 74 (33,7 %) et de la participation communale au chapitre 75 (61,82%). Le reste des RRF concernent la participation des bénéficiaires des aides ménagères au chapitre 70 et le remboursement des indemnités journalières par la CGSS au chapitre 013.

Chapitre	Libellés	Crédits BP 2024	Propositions BP 2025	Variation 2025/2024
013	Atténuations de charges	62 000,00	62 000,00	0,00 %
70	Produits services, domaine et vente divers	236 000,00	198 000,00	-16,10 %
74	Dotations et participations	2 395 000,00	1 990 000,00	-16,91 %
75	Autres produits de gestion courante	3 605 000,00	3 652 000,00	1,30 %
77	Produits exceptionnels	175,96	1 992,79	Non significatif
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		6 298 175,96	5 903 992,79	-6,26 %
042	Opération d'ordre	10 200,00	16 000,00	56,86 %
002	Résultat reporté	627 624,04	989 007,21	57,58 %
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		6 936 000,00	6 909 000,00	-0,39 %

IV/ Montant du budget consolidé

Pour l'année 2025, le budget primitif s'équilibre de la manière suivante avec reprise des résultats de clôtures de 2024 :

TOTAL BUDGET 2025 :
7 365 000,00

Fonctionnement
6 909 000,00

Investissement
456 000,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	libellé	BP 2025	Chapitre	libellé	BP 2025
011	Charges à caractères générales	409 000,00	013	Atténuations de charges	62 000,00
012	Charges de personnels	5 630 000,00	70	produits services , domaines et ventes diverses	198 000,00
65		600 000,00	74	Dotations et participations	1 990 000,00
67	Autres charges de gestion courante	150 000,00	75	Autres produits de gestion courante	3 652 000,00
042	Opération d'ordre	120 000,00	77	Produits exceptionnels	1 992,79
			042	Opération d'ordre	16 000,00
			002	Résultats reportés	989 007,21
TOTAL		6 909 000,00	TOTAL		6 909 000,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	libellé	BP 2025	Chapitre	libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	5 066,77
21	Immobilisations corporelles	424 000,00	13	Subvention d'investissement	8 831,87
23	Travaux en cours				
040	Opération d'ordre	16 000,00	040	Opération d'ordre	120 000,00
			001	Résultats reportés	322 101,36
TOTAL		456 000,00	TOTAL		456 000,00

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement sont principalement comptabilisées au chapitre 21 pour l'achat divers matériels, le remplacement de divers mobiliers et matériels informatiques.

VI/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 5 630 000,00 €. En ce début d'année 2025, les effectifs physiques globaux ont diminué par rapport à l'année 2024, avec la baisse simultanée du nombre de contrats aidés et du nombre de CDI. Le recours aux CDD de droit public semble incontournable (plus de 5 % dans l'effectif total). Les possibilités restent très limitées.

Cette année encore, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un enjeu majeur, l'objectif est de rééquilibrer les effectifs à un minimum de 158 agents physiques progressivement au cours de l'année 2025 afin de continuer à soutenir efficacement les populations en difficultés.

Répartition des effectifs du CCAS par statut

